

célébrée plus tard sous le nom d'*entente cordiale*, et qui, traversée par plusieurs vicissitudes plus ou moins sérieuses, ne fut définitivement rompue qu'en 1846, par les mariages espagnols. Le roi s'appliqua toutefois à calmer le mécontentement du czar Nicolas en envoyant à Saint-Petersbourg comme ambassadeur le duc de Mortemart, qu'il savait être personnellement agréable à ce monarque.

Cependant la faveur populaire continuait à entourer la royauté nouvelle. La foule se pressait dans les cours du Palais-Royal au chant de la *Marseillaise* ou de la *Parisienne*, sa pâle imitation, et le roi, répondant à cet appel, ne dédaignait pas de donner aux plus obscurs citoyens des témoignages d'une affectueuse familiarité. De nombreuses députations des communes et des gardes nationales des départements étaient admises auprès de lui ; et, en répondant avec une parfaite aisance à leurs félicitations, il ne négligeait aucune occasion d'exposer et de répandre ce système de politique mixte qui, sous la dénomination bizarre de *juste-milieu*, n'a cessé d'inspirer la monarchie de juillet. Les chefs de ces députations étaient admis à la table de la famille royale, et plusieurs jeunes gens des écoles, héros improvisés des trois journées, participaient à la même faveur. Jaloux de décliner toute solidarité avec la Restauration, le gouvernement avait fait amnistier par une loi tous les condamnés politiques depuis 1815, et La Fayette s'était fait un honneur de présenter au nouveau roi ces prétendues victimes, en prenant fièrement la qualité trop bien méritée de leur *complice*. Des gratifications pécuniaires accordées aux plus nécessiteux ou aux plus compromis d'entr'eux, complétèrent la déplorable glorification de ce principe insurrectionnel que le gouvernement ne pouvait méconnaître sans se renier lui-même. La presse aux mille voix exaltait à l'envi les vertus, l'affabilité, les grâces des princesses de la maison d'Orléans, les talents